



Conférence

Le droit de vote des personnes avec un handicap mental : qu'en dit le droit suisse, que souhaitent les personnes concernées ?

Anne-Sophie Kupper, diplômée du Master en Travail social de l'HES-SO

Viviane Guerdan, présidente ASA-Handicap mental

Avec la participation d'autoreprésentants

A l'heure où la Suisse est célébrée pour sa pratique de la démocratie, plusieurs questions se posent : les personnes avec un handicap mental ont-elles légalement accès à la vie politique et publique, qu'elles bénéficient ou non d'une mesure de protection prononcée par une autorité civile ? Le droit suisse reconnaît-il leur personnalité juridique sur la base du principe d'égalité ? Certains cantons ont-ils une législation plus inclusive que d'autres ? Corollairement, une autre interrogation jaillit : les personnes concernées souhaitent-elles participer à la vie de la Cité et exercer leurs droits politiques ? Et si oui, estiment-elles bénéficier de mesures de soutien appropriées ? La présente conférence contribuera à apporter des réponses sur la base d'une étude de la législation suisse menée par Anne-Sophie Kupper pour son travail de master à la HES-SO-Lausanne. Ce cadre législatif sera complété par les prises de position d'autoreprésentants ayant participé au programme « Droits & Participation » d'ASA-Handicap mental sous la double responsabilité de Viviane Guerdan et Doriane Gangloff.